



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Aménagement d'un terrain d'accueil des gens du voyage à Beaucouzé

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Angers Loire metropole

Raison sociale

collectivité

N° SIRET

2 1 4 9 0 0 0 7 8 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

BECHU

☒ Monsieur

Prénom(s)

Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42°a	a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Angers Loire Métropole souhaite aménager des emplacements dédiés à l'accueil des emplacements aménagés aux gens du voyage afin de limiter le stationnement diffus et les nuisances que cela entraîne. Outre les nuisances de riveraineté liées à l'implantation régulière de groupes familiaux, cette situation pose de nombreux problèmes pour les voyageurs : problèmes de salubrité, insécurité avec la crainte d'être expulsés, absence de desserte correcte en eau et en électricité, mobilités fréquentes freinant la scolarisation des enfants et l'insertion professionnelle, etc.
Le projet pour la future aire d'accueil des gens du voyage permettra d'implanter 12 emplacements, accueillant chacun 1 à 3 caravanes maximum.

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit la construction de 6 bâtiments comportant chacun deux cellule de vie comportant des sanitaires, un espace avec douche et lavabo ainsi qu'un espace cuisine fermés.
Ces constructions sont attachées à des emplacements individuels juxtaposés permettant d'accueillir des caravanes. Un local technique pour les agents de maintenance est également prévu.
L'infrastructure comportera également un espace pour la collecte des déchets ainsi qu'un espace de jeux pour les enfants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée des travaux sera de 10 mois.

La parcelle sera accessible depuis l'avenue Gustave EIFFEL

Les travaux comporteront une phase de viabilisation et de modelage du terrain préalable d'environ 4 mois et sera suivie de la phase de construction

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'infrastructure sera gérée par le service dédié de la collectivité

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

déclaration de projet; permis de construire (PC); permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain	9832 m ²
surface de plancher	236 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : **GUSTAVE EIFFEL**

Lieu-dit :

Localité : **BEAUCOUZE**

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.